

FORMULAIRE DE SAISINE DU MEDIATEUR TOURISME ET VOYAGE	CODE N° DOSSIER
Remplir obligatoirement tous les champs	Ne pas remplir-Réservé à la MTV

COORDONNEES DU TITULAIRE SIGNATAIRE DU CONTRAT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
E-mail : Téléphone :

Si représentant : Coordonnées (Association de Consommateurs, Protection Juridique, Parent...)

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
E-mail : Téléphone :

VOS DEMARCHES PREALABLES

RAPPEL : la saisine du médiateur ne peut se faire qu'après réclamation écrite auprès du professionnel mis en cause et à défaut de réponse de celui-ci dans un délai de 60 jours ou en cas de fin de non recevoir.

Date de la démarche :

Auprès de quel(s) service(s) :

Référence du dossier :

[Joindre impérativement une copie des courriers échangés](#)

Suite donnée à la réclamation par le professionnel

- Rejet de la demande le
- Pas de réponse dans un délai de 60 jours.

Autres démarches engagées (association de consommateurs, assurance, protection juridique...) précisez :

IDENTITE DES PRESTATAIRES

Nom du/des professionnel mis en cause :

Professionnel 1 :

Ville :

Professionnel 2 :

Ville :

Professionnel 3 :

Ville :

[Joindre impérativement la copie du contrat/bulletin d'inscription/billet + copie de la page de brochure](#)

INFORMATIONS CONCERNANT LE SEJOUR

Destination : PAYS

Dates : Du

Au

Prix :

Nombre de participants au contrat :

Votre achat s'est fait:

En agence de voyages

Guichet automatique

Sur internet

Au téléphone

Via un Comité d'entreprise

A bord du véhicule

Après du prestataire (ex : hôtelier, restaurateur...)

NATURE DE LA PRESTATION

Type de prestation achetée (Ex : Billets d'avion, forfait touristique, nuit d'hôtel, billet de bus...) :

NATURE DU LITIGE

Vos griefs sont relatifs à (ex : retard, qualité, information....) :

[Joindre impérativement un courrier résumant les faits](#)

VOTRE DEMANDE

Explications :

Vous souhaitez obtenir :

Vous avez déjà obtenu :

Autre (précisez) :

RESUME DES CONDITIONS DE RECEVABILITE DE CE DOSSIER

1. Le litige a fait l'objet d'une **réclamation écrite préalable** auprès de l'agence de voyages, du Tour Opérateur ou de la Compagnie aérienne.
2. L'envoi d'un dossier **complet** (voir les pièces cités).
3. La **confidentialité** de l'avis et la lecture préalable de la charte Médiation

NB : Le **délai de 60 jours**, pour l'émission d'un avis, **ne court qu'à partir de la recevabilité de votre dossier** et la saisine du professionnel, qui vous sera notifiée par un second courrier.